



AMAP DE LORGUES

Contrat fromage d'engagement mutuel de fév. à nov. 2024 entre :

* " La Ferme du Belveset " de *Julien Bertin*. Tel : 06.98.19.34.85 courriel : fromageriebertin@gmail.com
et

* l'Amapien (nom) :

Tél :

E-mail :

- Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par quinzaine la partie de sa production dédiée à l'AMAP de LORGUES .
 - à débiter sa saison le **Jeudi 15 février et à la finir le Jeudi 21 novembre 2024.**
(avec une interruption le 15 aout et reprise le 29 août)

-L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions.
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP.
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies.
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP le JEUDI entre 17h00 et 18h00, sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Durée du contrat : au total 20 livraisons

contrat à 13€ soit **260€** à l'année : (Prix moyen par plateau composé de 3 ou 4 fromages de chèvre ou de vache)

**MERCI DE REMETTRE LE CONTRAT COMPLETE A CORINNE
LE JEUDI 1ER FEVRIER**

Chèque à l'ordre de Bertin Julien (si chèque et contrat ne sont pas au même nom, prière d'indiquer au dos du chèque, le nom du contrat)

x 260 € en une fois (février)

x 130 € en deux paiements, à joindre à la signature du contrat : février, mars

x 65 € en quatre paiements, à joindre au contrat : février, mars, avril, mai

Espèce : prévoir l'appoint de la totalité du contrat le jeudi 1er février. Merci

Entourer le formule choisie et le mode de paiement : CHEQUE ou ESPECE

Merci de votre confiance et de votre soutien.

Date :/..../2024

Signature du producteur:

Signature de l'Amapien: